

Recouvrement de créances : connaissez-vous l'affacturage ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 04/09/2018 - **Comptabilité**

Besoin de trésorerie ? L'affacturage peut répondre aux besoins des entreprises. Précisions sur cette technique qui consiste pour une entreprise commerciale à céder par contrat à une société financière le recouvrement de ses factures.

Qu'est-ce que l'affacturage ?

En droit commercial, l'affacturage (factoring en anglais) consiste pour une entreprise commerciale à sous-traiter par contrat à une société financière (factor en anglais) le recouvrement de ses factures. Cette société financière, qui peut être la filiale d'un établissement bancaire, se charge contre une commission de recouvrer les fonds, de gérer les dettes éventuelles et de verser à l'entreprise commerciale les sommes correspondantes.

Les sociétés d'affacturage sont regroupées au sein de l'association française des sociétés financières (**ASF** < <http://www.asf-france.com> >). Elles sont agréées en tant qu'établissement de crédit spécialisé ou de société de financement.

Lire aussi : [Financement auprès d'une banque : un guide pour vous aider à bien constituer votre dossier](#)

À quels besoins répond l'affacturage ?

L'affacturage est un moyen de financement. Avec le paiement des factures sans délai, la couverture des risques d'impayés, il permet **une rentrée d'argent immédiate** pour l'entreprise qui y a recours. L'entreprise est ainsi déchargée de cette activité et peut se concentrer sur son activité principale.

Toutes les entreprises peuvent avoir recours à cette technique de gestion, quelle que soit leur taille et leur domaine d'activité.

Selon une étude de la banque de France, on distingue l' « **affacturage classique** » de l' « **affacturage en gestion déléguée** ».

L'« affacturage classique » recouvre trois types de prestations : recouvrement du poste client, financement des créances client, assurance-crédit.

L'« affacturage en gestion déléguée » concerne principalement les grandes entreprises, le poste client en gestion déléguée restant sous la responsabilité de l'entreprise.

De nouvelles modalités d'affacturage émergent comme la syndication (opération de financement prise en charge par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage pour un même adhérent) ou l'affacturage « à la carte ».

Lire aussi : [Financement : retrouvez toutes les aides publiques sur le site Aides-entreprises.fr](#) | [Entreprises : comment se financer sans passer par les banques](#)

Banque de France

L'affacturage < https://entreprises.banque-france.fr/sites/default/files/bdf_reffin_chap4_422.pdf?v=1663682267 > [PDF; 445 Ko]

Médiateur du crédit aux entreprises

Le site du Médiateur du crédit aux entreprises

La loi de Modernisation de l'Economie (LME)

La loi de Modernisation de l'Économie (LME) <
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019283050)
[cidTexte=JORFTEXT000019283050](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019283050)>

Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC)

Les délais de paiement

Thématiques : [Comptabilité](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

☐

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page

